



Auxerre, le 11 janvier 2016

Solidaires
Finances
Publiques
SYNDICAT NATIONAL

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2016 :

PERTE D'EMPLOI, QUÊTE DE SENS

CTL DE PURE FORME

Après un boycott intersyndical de sa 1ère convocation, le comité technique local (CTL) sur les suppressions d'emplois 2016 se tient aujourd'hui.

Solidaires Finances Publiques ne siègera pas, car la présence de nos élus ne changera malheureusement pas la donne, en effet, aucune modification ne devrait intervenir en CTL et les 12 suppressions nettes seront entérinées.

Solidaires Finances Publiques continuera à combattre à tout niveau cette politique budgétaire qui condamne le service public en général, et l'exercice des missions de la DGFIP en particulier.

LOGIQUE PUREMENT COMPTABLE

L'identification des postes supprimés dans notre direction ne tient pas compte des charges réelles des services, ni des transferts de charges à venir.

Les suppressions sont ciblées cette année essentiellement sur les services à effectifs importants, pour épargner et ne pas mettre en difficulté les « petits » sites. Ainsi c'est tout le réseau, tôt ou tard, qui se retrouvera fragilisé.

Notre direction pense qu'il est plus facile de supporter une charge de travail trop importante dans un service à plus gros effectif et compte sur la capacité de ses agents à faire face à l'adversité pour absorber de nouvelles restructurations.

A Solidaires Finances Publiques, nous estimons que la souffrance des agents est la même d'Avallon à Chéroy et de Tonnerre à Charny face au manque de personnel et au sentiment d'abandon de nos missions.

Quant aux redéploiements d'emplois, il s'agit pour la direction de coller au plus près des effectifs réels des services, un emploi B équivaut à un emploi C dès



Auxerre, le 11 janvier 2016



lors qu'il permet d'éradiquer un surnombre, peu importe la compétence technique requise pour le poste.

Selon Solidaires Finances Publiques, au-delà de la difficulté croissante à réaliser nos missions, il s'ensuit une perte de sens du travail effectué.

IMPACTS REELS

Les agents dont l'emploi est supprimé en 2016 ne seront identifiés qu'avant le mouvement local du 1er septembre par la direction, sauf pour les cadre A chefs de poste comptable qui peuvent bénéficier d'une priorité pour le prochain mouvement national de mutation.

L'agent B ou C concerné par la suppression d'emploi sera celui dont l'ancienneté administrative est la plus faible au sein du service.

Il devra souscrire une demande de mutation dans le cadre du mouvement local du 1er septembre parmi les services relevant de la mission/structure à laquelle il appartient. A défaut de poste vacant dans ces autres services, ou s'il n'existe pas d'autre service relevant de cette mission/structure, l'agent sera affecté ALD sur la mission/structure dans sa commune d'affectation locale.

Solidaires Finances Publiques estime qu'il est important que les agents sachent au plus tôt s'ils sont susceptibles d'être concernés par la suppression de leur poste, afin d'anticiper la possibilité d'une mutation éventuelle dans le cadre du mouvement national sur une autre RAN et/ou mission/structure.

Compte-tenu des nombreuses suppressions de poste, de la suppression des mouvements complémentaires A et B en 2017, et des suppressions pures et simples de services, il deviendra de plus en plus difficile d'obtenir une mutation, que ce soit en national ou en local.

Nous rappelons que les demandes de mutation dans le mouvement national doivent être déposées avant le 22 janvier.

Il devient urgent de s'interroger sur l'avenir, car 2016 promet encore d'autres restructurations de services...en attendant 2017 et la fameuse décision du ministère sur les réorganisations à l'étude (Cf dernier article de l'Y.R...)

POUR SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES, UNE FOIS DE PLUS LA DDFIP DE L'YONNE, À L'IMAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, NE FAIT PAS PREUVE DE LA TRANSPARENCE ATTENDUE PAR SES AGENTS.

**Face à la surdité, ne nous laissons pas faire,
le 26 janvier : tous en grève !**